

Compte-rendu des délibérations de la Commune de Wisembach  
Séance du **04/11/2021**

L'an 2021, le 4 Novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel, Maire

**Présents** . Mmes : DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, VOINSON Rachel, WENGER Annick,  
MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, VOIGNIER Jean-François, M GOUBY Daniel

**Absent non excusé** : M. MULLON Johan

**Secrétaire** : Mme DA COSTA Claudine

Nombres de membres

. Afférents au Conseil municipal : 9

. En exercice : 8

Date de la convocation : 28/10/2021

Date d'affichage : 28/10/2021

**Proposition de rachat d'une parcelle** (Réf : **4391**)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de vente de M. JACQUOT. Il souhaiterait vendre une parcelle boisée à la commune, elle se situe au lieu-dit "LE CHENA", section C n°142 et d'une superficie de 13,71 ares pour un prix entre 500 et 600 €.

Madame le Maire propose au Conseil de discuter avec le garde ONF afin de déterminer le prix de rachat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE**, Madame le Maire à demander toutes les informations requises auprès de l'ONF.

**DECIDE**, de revoir lors du prochain conseil, s'il donne suite à la proposition de M. JACQUOT.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention CAF** (Réf : **4392**)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu en date du 29 septembre dernier de la Caisse d'Allocations Familiales nous demandant de délibérer sur les services proposés à savoir : la Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP) et l'Aide Financière d'Action Sociale (AFAS).

Ces services internet propose un accès sécurisé aux données des allocataires mais également de déclarer les données d'activité / financières et suivre l'état d'avancement des saisies / traitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE**, d'adhérer à la Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP) et à l'Aide Financière d'Action Sociale (AFAS).

**AUTORISE**, Madame le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## **Changement de statuts de la Communauté d'Agglomération St-Dié** (Réf : 4393)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu par M. le Président de la Communauté d'Agglomération nous demandant délibérer sur les nouveaux statuts de l'entité, Madame le Maire donne lecture au Conseil du changement de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération tels qu'évoqués dans l'annexe.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses**

- Compte rendu de la séance du 23/09/21 validée après relecture.
- Présentation d'exemples de devis pour un éventuel changement de la chaudière de la mairie :  
Chaudière à condensation 19992 € (aucune subvention)  
Chaudière à granules 63000 € (subventions possibles)  
Chaudière à bois 33000 € (subventions possibles)
- Discussion autour de la problématique du passage des poids-lourds rue des Cités : il faudrait interdire le passage des véhicules de plus de 19 tonnes (à cause du pont).
- Concernant le terrain de pétanque, les devis reçus sont exorbitants.
- Chemin de Grospeaux : discussion autour d'un devis de 4758 € pour des fers d'eau et du profilage.
- Présentation des devis pour le changement des panneaux de signalisation (rue, lieux. . .).
- Suite au refus du département concernant la taille des figurines de signalisation Emma et Théo, discussion concernant des feux récompenses ou des effets visuels sur les trottoirs (subventions possibles).
- Concernant les fosses septiques non conformes, aucune amende est prévue. Il faudra se renseigner et faire une étude au sujet de l'assainissement collectif.
- Rendez-vous avec le Souvenir Français le 20/11/21 à Ban de Laveline.
- Pour les bâtiments communaux et suite à l'estimation des domaines :  
Ateliers communaux valeur 60000 € (des devis seront à faire) Terrains à bâtir valeur 12000 €  
Ancienne ferme valeur 55000 €  
Bâtiment Mairie valeur 250000 €  
Salle Jeanne d'Arc valeur 40000 € (des devis seront à faire)
- Réunion publique pour les habitants le 25 novembre à 18h30 concernant le devenir des bâtiments communaux. Questionnement sur la création d'une commission.